



Menace suite à huissier pour pension alimentaire

Par **mumu2511**, le **30/05/2013 à 14:28**

Bonjour,
Ma mère a envoyé un huissier pour saisir mon père qui avait loupé un mois de pension.
Sauf que celui ci l'a très mal pris et m'a laissé un message sur mon répondeur disant : "tu as intérêt à trouver un travail dans les 15 jours sinon ça va mal aller".
Que peut-il faire ?
Quel risque prend t-il à me menacer ?
Que puis-je faire pour le calmer juridiquement ?
Merci de prendre de votre temps afin de répondre à mes questions.
Cordialement.

Par **Marion3**, le **30/05/2013 à 15:13**

Bonjour,
Quelle est votre situation actuelle ?
Cdt

Par **mumu2511**, le **30/05/2013 à 16:52**

23ans et étudiant, je n'ai aucun revenu.

Par **Marion3**, le **30/05/2013 à 18:10**

Donc votre père est obligé de continuer à verser la pension alimentaire.
Lui envoyez-vous

tous les ans un justificatif de votre statut d'étudiant ?
S'il continue à vous menacer, informez le que vous déposerez à son encontre une plainte pour menaces.
Envoyez lui un courrier recommandé AR.
Cdt

Par **mumu2511**, le **31/05/2013 à 12:06**

Je lui envoie un certificat de scolarité à chaque rentrée.
Je me suis renseigné, même si je trouve un boulot étudiant, il est dit que c'est de l'argent de poche et donc insuffisant pour arrêter de payer la pension alimentaire.
Bref, merci de vos réponses et de votre temps.

Par **Marion3**, le **31/05/2013 à 17:34**

Effectivement, un boulot d'étudiant ne vous permet pas de vous assumer entièrement pécuniairement, et même dans ce cas, votre père doit verser la pension alimentaire.
Cdt